

# Mamirolle ACTU

N°25 - Janvier 2017

## Marché de Noël

2 000 visiteurs  
150 spectateurs le samedi soir  
Exposants, concert, buvette, restauration, jeux, contes, calèche, lamas, Père Noël ont fait la joie des enfants et des parents.

« Ma Bulle » bibliothèque municipale a participé au marché de Noël avec un groupe de bénévoles qui a animé un atelier conte.



Histoires, kamishibai, comptines, chants de Noël et saynètes ont ravi petits et grands avant l'arrivée du Père Noël et son lama.

A la fin, Ernest Coppola est venu chanter « Petit Garçon » de Graeme Allwright. Merci à lui.

Je remercie les bénévoles sans qui cela n'aurait pas pu avoir lieu et qui ont, comme à chaque fois, été merveilleuses.

Je remercie également les personnes qui se sont investies dans la fabrication du butai (théâtre qui

permet la lecture du kamishibai), celles qui ont réalisé les dessins du kamishibai « Michka », le raconte-tapis « Le bonnet rouge » et les décors du stand.

Peggy Ruffin

### Retour des bénévoles de Familles Rurales qui ont animé l'espace jeux :



« C'était une excellente idée cette ludothèque, bien vu ! Les enfants ont apprécié et se sont bien amusés. Certains ne voulaient pas repartir d'ailleurs. Les jeux retenus étaient très bien choisis et nous avons 3 voire 4 ou 5 enfants continuellement ». « J'ai entendu des parents dire que c'était une bonne idée... ce qui était

dommage, c'est que l'endroit était trop petit pour bien profiter de tous les jeux... autrement, c'était sympa, et cela a été bien apprécié et a certainement apporté un plus au marché de Noël ».

Un grand merci à tous les bénévoles de Familles Rurales.

JP Descourvières

## Portes Ouvertes à « Ma Bulle » le 28 janvier 2017

Cette année, toute l'équipe de « Ma Bulle », bibliothèque municipale, vous emmène au **SÉNÉGAL** ! Venez découvrir ce pays au travers d'objets, de musique, de chants, de danse et de cuisine. Des animations sont prévues tout au long de la matinée :

- Maquillages africains pour les enfants
- Chants sénégalais des enfants de maternelle
- Musique et danse sénégalaises par un groupe bison-tin
- Buffet « découverte de la cuisine sénégalaise » par le restaurant bison-tin « L'Aloco ».
- Exposition des travaux manuels des élèves de l'école.

Nous aurons également le plaisir de recevoir, dès 9h30, M. Jean Duquet qui dédicacera et proposera son nouveau livre « Mamirolle et son histoire ».

Toute l'équipe de « Ma bulle » vous attend donc le samedi 28 janvier 2017 à partir de 9h30.

Peggy Ruffin « Ma Bulle »

### Actus Municipales

Conseil municipal du 29/11/16  
Etat civil  
Info-bilan radar  
Incivilités / assainissement  
Naturalisation d'une Mamirollaise  
Bilan Téléthon

### Les associations

Marché de Noël  
PO « Ma Bulle »  
Terraluna  
Bilan Mois du Doc  
A vos masques en tournée  
Remerciements Atelier Création

### Les Entreprises

CAP ou pas CAP Lama Doubs  
IONITEC, la couleur du luxe



# Conseil municipal du 29/11/16

## Budget principal : décision modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque (\*)] :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses : + 0 €

#### Chapitre 011- charges à caractère général

art. 60633 – fournitures de voirie	- 3000 €
art. 615231 – entretien de voirie	- 9000 €
art. 6188 – autres frais divers	+ 1200 €
art. 6236 – catalogues et imprimés	+ 300 €
art. 6257 – réceptions	+ 1500 €
	<hr/>
	- 9000 €

#### Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

art. 6532 – frais de mission des élus	+ 1200 €
art. 6535 – formation des élus	+ 900 €
art. 6558 – autres dépenses obligatoires	- 2100 €
	<hr/>
	+ 0 €

Chapitre 022-dépenses imprévues de fonctionnement - 5100 €

Chapitre 023-virement à la section d'investissement + 14100 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses : + 14100 €

#### Chapitre 21 – immobilisations corporelles

art. 2111 – terrains nus (*)	+ 1500 €
art. 21311 – Hôtel de ville (*)	+ 850 €
art. 21318 – autres bâtiments publics	- 2150 €
art. 2132 – immeubles de rapport	+ 33400 €
art. 2151 – réseaux de voirie	+ 29000 €
art. 21534 – réseaux d'électrification	+ 1800 €
art. 2158 – autres matériels et outillage	+ 1000 €
art. 2182 – matériel de transport (*)	+ 2800 €
art. 2183 – matériel de bureau et informatique	+ 2300 €
art. 2188 – autres immobilisations corporelles	- 3700 €
	<hr/>
	+ 47500 €

#### Chapitre 23 – immobilisations en cours

art. 2313 – constructions	- 33400 €
---------------------------	-----------

En recettes : + 14100 €

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement + 14100 €

## Budget assainissement : revalorisation de la redevance d'assainissement

Au regard des travaux d'assainissement à réaliser dans les années futures, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à :

- 0.61 € / m<sup>3</sup> d'eau domestique consommée,
- 0.80 € / m<sup>3</sup> d'eau industrielle consommée,
- Part fixe 15.60 € / semestre.

## Participation Assainissement Collectif

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été créée par l'art. 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, PAC pour les constructions nouvelles :

- Participation au 1<sup>er</sup> logement ..... 1365 €

- Participation par logement supplémentaire ..... 710 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, PAC pour les constructions existantes :

- 200 €.

## Révision taux Taxe d'Aménagement (TA)

La TA est exigée en cas d'opération d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toutes natures soumis à permis ou à déclaration préalable.

Compte tenu des investissements à réaliser par la commune dans les prochaines années, le Conseil Municipal décide de fixer **le nouveau taux unique de la part communale de la taxe d'aménagement à 3.90 % à compter du 01/01/2017.**

## Revalorisation d'un des tarifs municipaux

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau tarif suivant pour l'emplacement de taxi :

- Redevance mensuelle ..... 36 €

## Affouage 2016 – 2017

Reconduction en 2016-2017 de l'attribution des lots de bois par la commune aux particuliers par tirage au sort.

Le Conseil Municipal :

- destine le produit des coupes des parcelles n° 5, 6 et 7 au lieu-dit « Charmot », les parcelles n°19 et 22 situées au lieu-dit « Sur la Côte » et la parcelle n° 26 située au lieu-dit « Les Gros Foyards » de la forêt communale aux personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle,
- approuve le règlement d'affouage et le rôle des affouagistes,
- désigne comme garants : Mrs PARRA Miguel, Dominique MAILLOT et Christian PREVITALI,
- fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :
  - il sera délivré aux affouagistes inscrits sur le rôle arrêté au mercredi 30 novembre 2016 les houppiers des arbres vendus ainsi que les arbres de 20 cm de diamètre et plus, de qualité chauffage,
  - l'abattage et l'exploitation se feront par les affouagistes,
  - l'abattage et le façonnage seront impérativement terminés au 15 avril 2017 pour toutes les parcelles,
  - le début du débardage commencera huit jours après le tirage au sort et se terminera au 15 octobre 2017,
  - les lots non terminés, bois non enlevés au 15 octobre 2017 deviennent propriété de la commune.

## Redevance réseau ORANGE

Le Conseil Municipal approuve le montant de la redevance due en 2016 au titre de l'occupation du domaine public routier qui s'élève à **761.46 Euros**. Un titre de recettes sera émis à l'encontre de France Télécom.

## Travaux d'assainissement au lieu-dit « La Combe sur l'Epine »

Autorisation de signature par le Maire des conventions de passage avec les propriétaires des parcelles cadastrées section AH n° 61 et section ZE n°128 pour permettre des travaux de mise en séparatif par la création d'un réseau d'E.U.

### Subvention de 1200 € d'aide à l'accession à la propriété accordée à :

- M. et Mme MAGLOIRE Raphaël pour le financement de la construction d'une maison jumelée rue de la gare à Mamirolle.
- M. AYMONIER et Mme CHOPARD pour le financement de la construction d'une maison individuelle à « La Vye de Gennes », lot n°8 à Mamirolle.

### Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Besançon et les communes du Grand Besançon pour l'expertise des véhicules en fourrière

La durée initiale du marché est de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans. Le délai de reconduction ne pourra pas excéder le 31 décembre 2020. L'objet du marché consiste en l'expertise des véhicules mis en fourrière et non retirés dans un délai de 3 jours. Le montant annuel du marché est estimé à 32 000 € TTC. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement, à titre gracieux, avec mission de retenir le titulaire, de signer et de notifier le marché pour l'ensemble des membres du groupement.

Les membres du Conseil Municipal :

- se prononcent favorablement sur la constitution du groupement de commandes,
- autorisent M le Maire à signer la convention de groupement de commandes afférente à cette affaire.

### Engagement des parties dans le cadre de la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules, convention avec les communes membres du groupement de commandes

La Ville de Besançon et les communes membres de la CAGB font partie d'un groupement de commandes qui a désigné le titulaire du marché pour la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules ce qui permet de créer une opportunité de gestion des véhicules mis en fourrière (véhicules gênants, abandonnés, brûlés, volés, épaves).

La régie de recettes devra permettre l'encaissement des recettes de fourrière pour le compte des communes du groupement et leur reversement aux communes concernées. Les modalités d'encaissement de ces recettes doivent être précisées dans le cadre d'une convention qui engage les différents membres du groupement.

Les membres du Conseil Municipal :

- autorisent le principe de l'encaissement par l'intermédiaire de la régie de recettes de produits pour le compte de tiers,
- autorisent le Maire à signer la convention afférente à cette affaire.

- adopte les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles (pour avoir une tarification unique pour tout le groupement), à savoir :

Désignation (tarifs encadrés* selon arrêté ministériel du 26/07/2015)	Catégories de véhicules	Tarifs 2017 en €
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90
	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Enlèvement ou restitution sur place*	Véhicules PL > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	116,81
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70
Garde journalière*	Véhicules PL > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,19
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise*	Véhicules PL > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50
Enlèvement véhicules brûlés	Tous véhicules	155,00
Sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés)	Tous véhicules	100,00
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11 <sup>ème</sup> jour	Tous véhicules	6,19
Jour de garde supplémentaire pour enquête judiciaire	Tous véhicules	3,20

### Frais du 11<sup>ème</sup> congrès de l'ANACEJ

Mme SEYER Séverine, Adjointe au Maire et 2 enfants, membres du Conseil Municipal des Jeunes, se sont déplacés à Strasbourg du 28 au 31/10/16 pour participer au 11<sup>ème</sup> Congrès organisé par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes. Les frais liés à ce déplacement s'élèvent à 1457,40 € (dont l'hébergement).

Le Conseil Municipal autorise :

- le Maire à procéder au remboursement des frais de transport SNCF d'un montant de 182,40 € à Mme SEYER Séverine qui les avait réglés,
- le Maire à mandater la facture de l'ANACEJ de 1275 €

### Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour le recensement en 2017

Le Conseil Municipal décide :

- de créer 3 postes occasionnels d'agents recenseurs,
- de fixer le montant forfaitaire de rémunération à 730 € brut auxquels s'ajouteront 10 % de congés payés.

## Urbanisme

### Décision de permis de construire

- M. et Mme HENNEQUIN Damien et Magali, Construction d'une maison d'habitation, accordé le 15/11/16
- M. ANNELOT et Mme LAMBERT, construction d'une maison d'habitation, accordé le 28/11/16

### Dépôt de permis de construire

- SC PIENIEK, ZI du Noret, construction d'un bâtiment de stockage de 606.55 m<sup>2</sup>

### Dépôt de déclaration préalable

- MILLE Michèle, création d'un escalier extérieur, modification d'une ouverture

### Déclaration d'intention d'aliéner

- Me Bernard PHILIPPE, section AD n°214 (lot n°2 du lot. « Sur Vesson »), refus de préempter

### Certificat d'urbanisme d'information

- Me Bernard PHILIPPE, section AD n°214 (lot n°2 du lot. "Sur Vesson")

### Certificat d'urbanisme opérationnel

- SCP MARCONOT, section AH n°193, Chemin de Meloux, CU positif le 16/11/16
- SCP MARCONOT, section AH n°61, 2 T rue du Général Donzelot

- SCP MARCONOT, section AI n°199, Lieu-dit Au village sud

## Informations diverses

### Gratuité de la salle annexe de la salle des fêtes

- Le 10/02/17, La Mancine, Réunion de la commission Tir à l'arc de la ligue FSCF

### Etat civil

#### Naissance

- Le 26/11/2016 : Marylou VUGIER
- Le 05/12/16 : Ashley NIAMIKE

#### Mariage

- Le 28/12/2016 : Franck ROUSSELOT et Céline JO-BARD

#### Décès

- Le 15/11/2016 : Micheline JORAY, née en 1923
- Le 21/11/2016 : Simone GRANDVIENNOT, née en 1924

## Info radar – Bilan partiel après 9 mois d'utilisation

Sites en zone 50	Sens	Nbre de véhicules par jour	% infractions	Grands excès de vitesse Nbre et %	Créneaux horaires des pics de circulation
Rue du Stade, carrefour Grosbois	Sortant	650	57,00 %	715 soit 5 %	7 h à 9 h 17 h à 18 h
Rue du Six Septembre Zone 50, avant le stop	Sortant	700	34,00 %	120 soit 1 %	7 h à 9 h 11 h 15 à 11 h 45 16 h 30 à 18 h 00
Rue de la Gare à proximité de l'Ehpad	Descendant	488	19,70 %	139 soit 0,50 %	7 h à 9 h 17 h à 18 h
Rue des Quatre Vents avant le croisement avec la rue du Six Septembre	Descendant	133	17,00 %	5 soit 0,30 %	7 h à 9 h

La colonne « % infractions » correspondant au pourcentage de véhicules verbalisables indique les véhicules potentiellement dangereux.

Le radar effectuant les mesures à une trentaine de mètres d'une priorité ou d'un stop, il serait impossible à ces conducteurs de respecter la distance d'arrêt et donc de s'arrêter pour céder le passage à un véhicule prioritaire.

### Message d'alerte à propos d'un exemple

Les observations que nous avons faites, dans la rue de Six Septembre, nous incitent à donner ce message :

Si par hasard un contrôle de vitesse était effectué dans cette rue, voici ce qui peut se passer :

- Je ne respecte pas le stop : je perds 4 points.

- Je continue devant le groupe scolaire à 50 km/h, je perds 2 points, à 60 km/h, je perds 3 points, à 70 km/h, c'est 4 points et au delà de 80, c'est 6 points.
- J'ai mon téléphone à la main (3 points) et en cas de blessure involontaire à un tiers, je perds 6 points.

Si cela devait m'arriver, je risque certainement de le regretter...



### Avertissement

Après différents cambriolages, les gendarmes ont beaucoup patrouillé dans notre village. Ils nous ont dit avoir constaté des excès de vitesse dans nos rues et semblent impatients de venir nous contrôler...

Ernest Coppola.



## Incivilités continues sur le réseau d'assainissement !

Vos canalisations privées risquent de se boucher comme cela est arrivé à plusieurs habitations du village !

Sans oublier les pompes de relevage de la commune dont les moteurs ont été bloqués plusieurs fois et dont le coût de réparation se répercute sur vos feuilles d'impôts.

Vous avez deviné les responsables, ce sont les lingettes, encore et encore ! Mais ce qui est nouveau, nous trouvons aussi des rouleaux de carton (petit rouleau sur lequel est enroulé le papier toilette, voir ci-contre).



Oui, ces rouleaux sont recyclables et compostables, mais jetables dans les toilettes ? Certainement pas ! On les retrouve entiers dans les tuyaux qu'ils bouchent – En effet, ils n'ont pas le temps de se dégrader, **et ce même s'il est indiqué que l'on peut les jeter dans les toilettes... c'est une indication erronée !**

Alors, dans les WC, ne jeter que du papier toilette ! Même le papier essuie-tout n'est pas fait pour cela.

Ernest Coppola

## Naturalisation d'une Mamirollaise

Si Mme EL AFANI Khadija, originaire du Maroc, arrivée à Mamirolle en 2006 dans le cadre du regroupement familial a attendu 10 ans pour demander la nationalité française, cela est dû à la complexité du dossier à remplir par les requérants qui ont moins de 10 ans de présence sur le territoire et non par manque d'envie.

Après 10 ans, si la procédure est simplifiée, elle reste cependant assez longue et demande presque un an :

- Rassembler ses papiers d'Etat Civil traduits
- Obtenir un diplôme de français au C.L.A.
- Passer un entretien en préfecture
- Satisfaire à une enquête de Gendarmerie.



Et c'est donc le 06/12/16 que Mme EL AFANI a été conviée par M. le Préfet, avec près de 80 autres requérants, à une cérémonie de naturalisation, en présence des élus des différentes communes, dont Daniel Lethier adjoint à Mamirolle, où sont domiciliés les nouveaux Français.

Mme EL AFANI est fière et contente d'être française comme ses trois filles, 8 ans, 6 ans et 22 mois nées entretiens sur le territoire.

Toutes nos félicitations et bienvenue.

FM

## Bilan Téléthon

Cette année, les différentes actions menées sur la commune : soupe aux pois des Vétérans du foot, petit déjeuner du Club des retraités, buvette du Comité d'Animation, bourse aux jouets (N. Anzalone) et marche aux flambeaux (S. Seyer) organisées par la municipalité, plus quelques dons de particuliers ou d'associations, ont permis de collecter 2 521 € auxquels s'ajouteront les gains réalisés par le Conseil Municipal des Jeunes avec sa collecte de piles usagées (non encore chiffrés).

Un grand merci à tous les organisateurs et participants pour votre solidarité.

Daniel Lethier

## Bilan du mois du documentaire 2016



Le 23 novembre, l'ENIL et « Ma Bulle », bibliothèque municipale, ont proposé un film documentaire « Être sans avoir » de Christophe Ferrux. A cette occasion,



nous avons eu le plaisir d'accueillir les deux protagonistes du film, Anne Lançon et Jean-Paul Gropsélier.

Cette séance fut un réel succès. Nous avons accueilli plus de 80 personnes.

Le débat qui a suivi nous a montré que le public n'était pas resté insensible au film. Qu'il adhère ou pas à ce mode de vie autarcique, il a réagi. Anne et Jean-Paul se sont fait un plaisir de répondre aux questions et de donner leurs arguments.

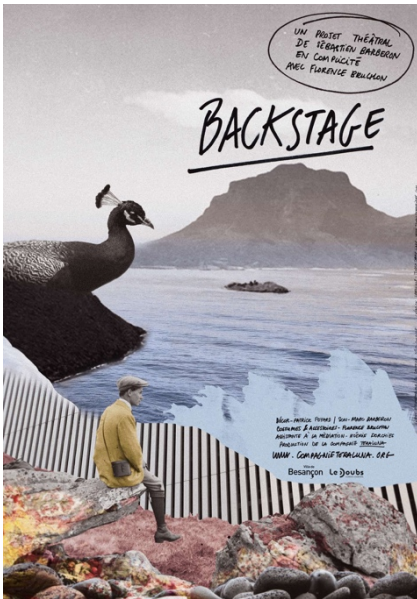
Je tiens à remercier, encore une fois, les bénévoles de la bibliothèque qui ont confectionné des gâteaux, Raphaël Mesonero de l'ENIL pour son implication et son aide, la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes annexe et bien sûr, Anne Lançon et Jean-Paul Gropsélier de s'être déplacés gracieusement depuis le Haut-Jura.

Peggy Ruffin, Responsable « Ma Bulle »

## Cie Terra Luna à Mamirolle

Familles Rurales, l'Atelier Théâtre Enfants, la Cie de théâtre « A Vos Masques » et la bibliothèque municipale « Ma Bulle » ont le plaisir d'accueillir la compagnie « Teraluna » qui vous présentera sa dernière création « Backstage ».

La compagnie « Teraluna » existe depuis 2000. Elle est dirigée par Sébastien Barberon, auteur, metteur en scène et comédien. Elle mène des projets artistiques et culturels dans le but de sensibiliser le public à la culture.



« Backstage » est une pièce participative qui fait la promotion du théâtre et de la culture en général. Elle veut donner envie d'assister aux spectacles locaux.

La représentation aura lieu le **28 janvier 2017 à 20h00 à la salle de motricité de l'école maternelle de Mamirolle.**

Les places sont limitées, maximum 40 personnes. Elles sont sur réservations. Vous pouvez, dès maintenant, réserver vos places auprès de Peggy Ruffin au 07 81 39 66 84.

Nous vous donnons rendez-vous le 28 janvier à 20h00.

Peggy Ruffin

## Remerciements



L'atelier création remercie toutes les personnes qui par leur donation

des emballages café, confipote... nous ont permis de confectionner des sacs divers et variés. Sacs vendus au marché de Noël et à l'Atelier Création.

Jeannine Eckert

## « A vos masques » en tournée

La compagnie "A vos masques" de Mamirolle propose une nouvelle pièce de théâtre intitulée "**Il court il court, le muret**" de **Anny Daprey et Jean-Claude Martineau, mise en scène par Jean Pétrement** :

"Les querelles de voisinage sont fréquentes entre les Derouin et les Nobet et le simple muret surmonté d'un grillage qui sépare leurs jardins, ne suffit pas à arrêter les manifestations de mauvaise humeur des deux protagonistes. Si encore, le mur était droit... Mais non ! Les cinq centimètres trop à droite sur dix mètres de long ont relancé une vieille rancune, aux causes inconnues, datant de leurs parents respectifs. Comment faire pour que ces deux ennemis jurés puissent s'entendre un jour ? L'arrivée de deux médiatrices envoyées par Julien Courbet n'arrangera rien à l'affaire, pas plus que la fugue de Germaine Derouin. De tentative de hold-up en déprime, de machiavélisation du conflit en coalition féminine, de Pinot en Riesling... le conflit s'enlise et il faudra un événement inattendu pour qu'enfin le climat s'apaise de chaque côté du muret... Mais Derouin et Nobet sont ils vraiment réconciliables ... ? "

Les représentations de janvier 2017 :

- Samedi 14 janvier à 20h30 à Chalèze
- Samedi 21 janvier à 20h30 à Marchaux

Alexandra Monnot

## CAP ou pas CAP ?



CAP ou pas CAP de marcher avec CAP LAMA DOUBS ?

Les Lamas et Alpagas de Mamirolle vous souhaitent une bonne année 2017 et vous mettent au défi !

Après les fêtes, les bonnes résolutions... Les lamas de CAP LAMA DOUBS sont prêts à marcher sur nos sentiers de randonnée. Pour cela nous

recherchons des volontaires pour marcher avec nous de façon régulière. Cet entraînement pour nos jeunes lamas est à la portée de tout adulte en bonne santé ayant envie d'un contact privilégié avec cet animal passionnant qu'est le lama.

Notre premier rendez-vous serait le 20 janvier à 13h30 au départ de la ferme aux lamas.

Premier circuit : Le Sentier du Bois de la Fougère  
Inscription par mail à [contact@caplamadoubs.fr](mailto:contact@caplamadoubs.fr)

A l'issue de notre balade, nous prendrons un café ensemble et programmerons notre prochaine sortie. Nous envisageons une balade par semaine.

Nous comptons sur vous... Merci d'avance.

Christèle Trota, CAP lama Doubs

# IONITEC, la couleur du luxe



IONITEC, créée en 1988 à Besançon, en pépinière d'entreprises, a été transférée à Mamirolle en 1996 en raison de la situation géographique médiane du village entre le Haut Jura et Maïche. L'entreprise IONITEC fait partie du Groupe SURFACES SYNERGIE, racheté en 1992 par M. Robert JEAMBRUN, PDG.



M. Jeambrun

M. Cattenot

Ludovic JEAMBRUN, fils aîné du PDG, a pris la direction de l'unité IONITEC et METAL Parts de Mamirolle.

Jean-Marc CATTENOT est directeur général de SURFACES SYNERGIE. En décembre 2016, Ludovic

## Historiquement

Le Groupe SURFACES SYNERGIE débute en 1951 avec l'entreprise familiale COEURDOR qui réalisait des dépôts galvaniques précieux pour l'horlogerie de luxe puis la lunetterie et qui a développé ensuite des activités de polissage, de laquage. Dans son unité IONITEC, elle développe une haute technologie de dépôt céramique en couche mince par PVD – Procédé qui n'est pas neuf puisqu'inventé à partir des travaux de Thomas Edison (inventeur - du début du XX<sup>ème</sup> siècle du phonographe et l'ampoule électrique à incandescence entre autres) mais procédé repris dans les années 60 suite à la démocratisation des transistors qui nécessitaient le traitement des semi-conducteurs par ce procédé.

Si tout le groupe SURFACES SYNERGIE travaille pour l'horlogerie, la lunetterie, la bijouterie et joaillerie, la maroquinerie et les instruments d'écriture de grand luxe, des marques prestigieuses... chaque entité du groupe a sa spécificité :

**Coeurdor à Maïche** est spécialisée sur les dépôts galvaniques précieux, laques épaisses, gravure chimique et laser.

**Cubimatéria au Portugal** réalise les mêmes travaux qu'à Maïche mais sur des séries plus importantes pour des raisons d'optimisation des coûts.

**Ionitec à Mamirolle** est positionnée sur les dépôts céramique en couche mince par PVD.

### Et depuis Novembre 2016

**METAL Parts à Mamirolle** fabrique par usinage des prototypes, maquettes, préséries des pièces métalliques pour



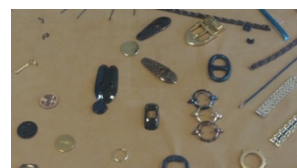
l'industrie du luxe dans les ex-locaux « Tordjman » situés derrière Ionitec.

## Qu'est-ce que le procédé PVD ?

La technologie baptisée Physical Vapor Deposition (PVD) consiste à prélever sur une barre métallique, dite cible, des ions métalliques en l'électrisant qui se transforme alors en « vapeur métallique » et qui, suite à l'introduction de tel ou tel gaz, se condensera en céramique fine sur les pièces entreposées. **Céramique à visée décorative pour donner de la couleur (or, bronze, cuivre, noire...) et de protection car bien que déposée en couche ultrafine de 0,5 à 3 microns, ses propriétés sont étonnantes : coloris inaltérables et résistance à l'usure, solidité et dureté comparable à celle du diamant.**

## Circuit d'une pièce

Les pièces brutes sont en inox, alliages cuivreux titane, etc. (par exemple : boucles, bagues, œillets, plumes, capuchons...). Elles sont contrôlées à l'arrivée, puis montées sur un porteur. Ensuite, elles sont lessivées et dégraissées. Puis elles sont introduites dans une machine sous vide sur un porteur où par le procédé PVD, elles prendront la couleur choisie par le donneur d'ordre. Ensuite, nouveau contrôle, pièce par pièce, pour validation de la couleur, de l'aspect à l'œil ou au colorimètre et par des tests sur l'adhérence, la résistance à la déformation...



Pour toutes ces étapes, l'équipe se compose d'une quinzaine de personnes (y compris l'administratif et les commerciaux). Le travail s'effectue en 3 x 7 h 00 pour pouvoir contenter, en temps et en heure, les clients, en raison d'un carnet de commandes bien rempli.



## METAL Parts

La nouvelle unité est équipée de machines d'usinage dont certaines à 4 ou 5 axes, programmables par CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) qui permettent de passer directement du dessin à l'usinage de la pièce, afin de répondre aux besoins spécifiques de la clientèle de SURFACES SYNERGIE. Cette unité, en cours d'installation, est destinée aux très petites séries spécifiques mais avec forte réactivité. METAL Parts a recruté, dans un premier temps, 5 Opérateurs Système et pourra, à terme, compter jusqu'à 15 personnes.





# Agenda



## JANVIER

D	1	févrié
L	2	
M	3	
M	4	
J	5	
V	6	
S	7	1
D	8	
L	9	
M	10	
M	11	
J	12	
V	13	
S	14	2
D	15	
L	16	
M	17	
M	18	
J	19	
V	20	
S	21	3
D	22	
L	23	
M	24	
M	25	
J	26	
V	27	
S	28	4
D	29	
L	30	
M	31	

- **06/01/17 : Chez le Vétérinaire** ..... Ludothèque La Toupie  
9h00 à 11h30 – Salle du périscolaire
- **07/01/17 :** ..... **Vœux du Maire**  
11h30 – Salle des fêtes
- **08/01/17 : Repas des Aînés** ..... **Municipalité**  
12h00 – Salle des fêtes
- **13/01/17 : Eveil musical avec Jordan**..... Relais Assist. Maternelles  
9h30 – 11h30 – Salle du périscolaire
- **13/01/17 : Concert de Noël**..... **Sopralti et Emica**  
20 h 00 – Eglise de Mamirolle – Entrée gratuite
- **14/01/17 : Gymnase de Saône** ..... **ESM Handball**  
14h00 – Garçons < 15 ans / ESBM – Championnat Honneur Régional  
16h00 – Filles B < 15 ans / Vercel - Championnat Honneur Régional
- **14/01/17 : « Il court, il court le muret »** ..... **A vos Masques**  
20h30 à Chalèze
- **20/01/17 : Bienvenue au restaurant**..... **Ludothèque La Toupie**  
9h00 à 11h30 – Salle du périscolaire
- **21/01/17 : Gymnase de Mamirolle** ..... **ESM Handball**  
15h30 – Filles < 13 ans / Val de l'Ognon - Championnat Honneur Régional  
17h00 – Filles B < 15 ans / Doubs Central - Champ. Honneur Régional  
18h45 – Filles A < 18 ans / Poligny – Championnat Excellence Régional  
20h30 – Seniors Filles C / Quingey - Championnat Honneur Régional
- **21/01/17 : Gymnase de Saône** ..... **ESM Handball**  
13h00 – Garçons < 13 ans / Orchamps Vennes- Champ. Honneur Régional  
14h45 – Filles A < 15 ans / Palente – Championnat Promotion Régional  
16h30 – Garçons < 18 ans / GBDH - - Championnat Honneur Régional
- **21/01/17 : « Il court, il court le muret »**..... **A vos Masques**  
20h30 à Marchaux
- **22/01/17 : Gymnase de Saône** ..... **ESM Handball**  
10h00 – Enfants < 7 ans et < 9 ans / St-Vit et Gilley
- **28/01/17 : Portes ouvertes** ..... **Bibliothèque « Ma Bulle »**  
9h30 - 13h00 - Découverte du Sénégal et Dédicace Jean Duquet.
- **28/01/17 : Backstage – Cie Terraluna** ..... **« Ma Bulle » et FRAM**  
20h00 – Ecole Maternelle – Sur réservation tél. 07 81 39 66 84 (Peggy Ruffin)
- **28/01/17 : Gymnase de Mamirolle** ..... **ESM Handball**  
15h30 – Garçons < 15 ans / ESBM - Championnat Honneur Régional
- **29/01/17 : Gymnase de Mamirolle** ..... **ESM Handball**  
14h00 – Seniors Filles B / ASCAP - Championnat Excellence Régional  
16h00 – Seniors Filles C / Pontarlier - Championnat Honneur Régional

## Informations Mairie

### Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h  
 Mercredi ..... 10h à 12h et de 14h à 16h  
 Samedi (semaines impaires) ..... 9h à 12h

### Coordonnées de la mairie

Téléphone ..... 03 81 55 71 50  
 Fax ..... 03 81 55 74 61  
 Mail ..... [mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
 Blog ..... <http://mamirolle.over-blog.fr>

Allo Urgence Mairie ..... 07 85 47 80 78



## Mamirolle Actu

Directeur de publication : D. Huot  
 Responsable de rédaction : F. Martin  
 Equipe de rédaction : N. Anzalone – C. Bourgoin  
 S. Seyer  
 Correcteurs : N. Léchine – J. Duquet

